

L'expertise française du Hcéres à l'international



Le Hcéres en bref

PARTENAIRE DE PROGRÈS

Le Hcéres est l'institution publique chargée d'évaluer l'ensemble des formations et des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Il partage son expertise en Europe et à l'international, et répond aux demandes d'acteurs étrangers en s'adaptant à leur contexte local et à leurs attentes.

Il conçoit ses évaluations et analyses comme un outil de développement et d'amélioration continue des établissements et des entités auprès desquels il intervient en France et à l'international. Sa méthode se fonde sur son engagement auprès des entités évaluées pour être, à leurs côtés, un partenaire de progrès.

RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

Le Hcéres satisfait aux directives européennes en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ESG - *European Standards and Guidelines*).

Il est membre d'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*) et figure au registre EQAR (*European Quality Assurance Register for Higher Education*).



VALEURS

Indépendance, impartialité,
transparence, équité

OBJECTIF QUALITÉ !

Les évaluations et analyses du Hcéres reposent sur de nombreux principes, relevant notamment de la déontologie et des standards européens. Pour satisfaire à ces exigences, il a déployé un système d'assurance qualité interne en appui à toutes ses activités.

Le Hcéres conduit ses missions avec exigence et impartialité pour garantir un regard objectif et tourné vers l'amélioration continue.

LE HCÉRES ÉVALUE EN FRANCE TOUS LES 5 ANS

310

établissements
français

2500

entités de
recherche

5700

programmes
de formation

EXPERTS ET PERSONNELS (chiffres 2018)

3500

experts mobilisés
par an

230

personnels administratifs
/scientifiques

Le Hcéres à l'international

MOTEUR DE L'ASSURANCE QUALITÉ EUROPÉENNE

Le département Europe et International du Hcéres (DEI) participe activement aux débats et projets européens en matière d'assurance qualité de l'enseignement supérieur dans les réseaux internationaux (ENQA, ECA, INQAAHE, EuniQ...), contribuant ainsi à la réflexion relative aux meilleures pratiques et à leur diffusion.

UNE OFFRE DE SERVICES DIVERSIFIÉE

Riche de ses compétences spécialisées et capable de mobiliser des experts universitaires reconnus, le DEI offre une gamme de prestations personnalisées à tout acteur étranger d'enseignement supérieur et de recherche qui le sollicite.

Évaluation et accréditation

Conduite d'évaluations (et, sur demande, accréditations) d'universités étrangères, d'établissements français à l'étranger et de formations (Bachelor, master, doctorat), selon les critères des référentiels du Hcéres.

Assistance au développement d'une politique d'assurance qualité

Soutien aux pays ou agences étrangères pour définir ou préciser leur politique d'assurance qualité :

- participation à des projets européens,
- organisation de formations en matière d'assurance qualité externe,
- partenariat avec des agences homologues (partage de bonnes pratiques, échange d'experts, organisation d'évaluation/événements communs), ...

Expertise, audit et conseil

- Expertises sur mesure en matière de gouvernance et de pilotage, par exemple, en cas de reconfiguration, nouvelles missions, changement de structure,
- Bilan de la politique d'assurance qualité dans le pays,
- Étude préalable au déploiement de financements,
- ...

Partenariat pour des projets internationaux

Participation à de nombreux projets, financés notamment par la Commission Européenne, pour répondre aux enjeux globaux de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur




Un savoir-faire reconnu, une méthodologie éprouvée et l'engagement de s'adapter aux attentes et au contexte local



Des experts français et étrangers choisis selon les caractéristiques de l'entité évaluée



Un membre de l'équipe du département Europe et International du Hcéres référent permanent du commanditaire



Focus sur l'évaluation et l'accréditation

1

MISSION EXPLORATOIRE

Cerner les attentes de l'entité évaluée et prendre connaissance du contexte dans lequel elle évolue

Le Hcéres conduit des évaluations et des accréditations d'universités étrangères, d'établissements français à l'étranger et de formations (licence, master, doctorat...). Elles se déroulent sur une période de 9 à 12 mois.

Qu'il s'agisse du processus concernant une institution ou une formation, le Hcéres propose aux établissements étrangers qui le demandent un dispositif comportant trois moments clés : une mission exploratoire, une phase d'évaluation par les pairs, avec visite sur site, et une phase d'accréditation.

1. Les représentants du Hcéres rencontrent sur place les acteurs et usagers qui auront vocation à participer au processus d'évaluation.
2. Une convention bilatérale entre le Hcéres et l'entité évaluée est définie et arrêtée.



En quête d'un « label Hcéres »

L'accréditation correspond à la délivrance d'un « label Hcéres » attestant de la qualité d'une formation ou d'un établissement. Il ne vaut pas équivalence à un diplôme français. La reconnaissance des équivalences des diplômes étrangers relève de la seule compétence ministérielle.



2

PHASE D'ÉVALUATION

Dresser un audit de l'entité évaluée : forces, faiblesses et recommandations

1. Rédaction d'un rapport d'autoévaluation par l'entité évaluée à l'aide des outils et du référentiel d'évaluation du Hcéres
2. Constitution d'un comité de 4 à 8 experts pour évaluer l'entité selon des critères de professionnalisme, d'indépendance et d'éthique
3. Visite sur site de 2 à 4 jours afin de rencontrer toutes les parties prenantes
4. Rédaction de la 1^{ère} version du rapport d'évaluation et de la proposition relative à l'accréditation par le comité d'experts
5. Examen du rapport provisoire par le comité de lecture interne du Hcéres
6. Envoi du rapport provisoire, rectification des erreurs factuelles et observations de l'établissement
7. Publication du rapport définitif sur le site du Hcéres

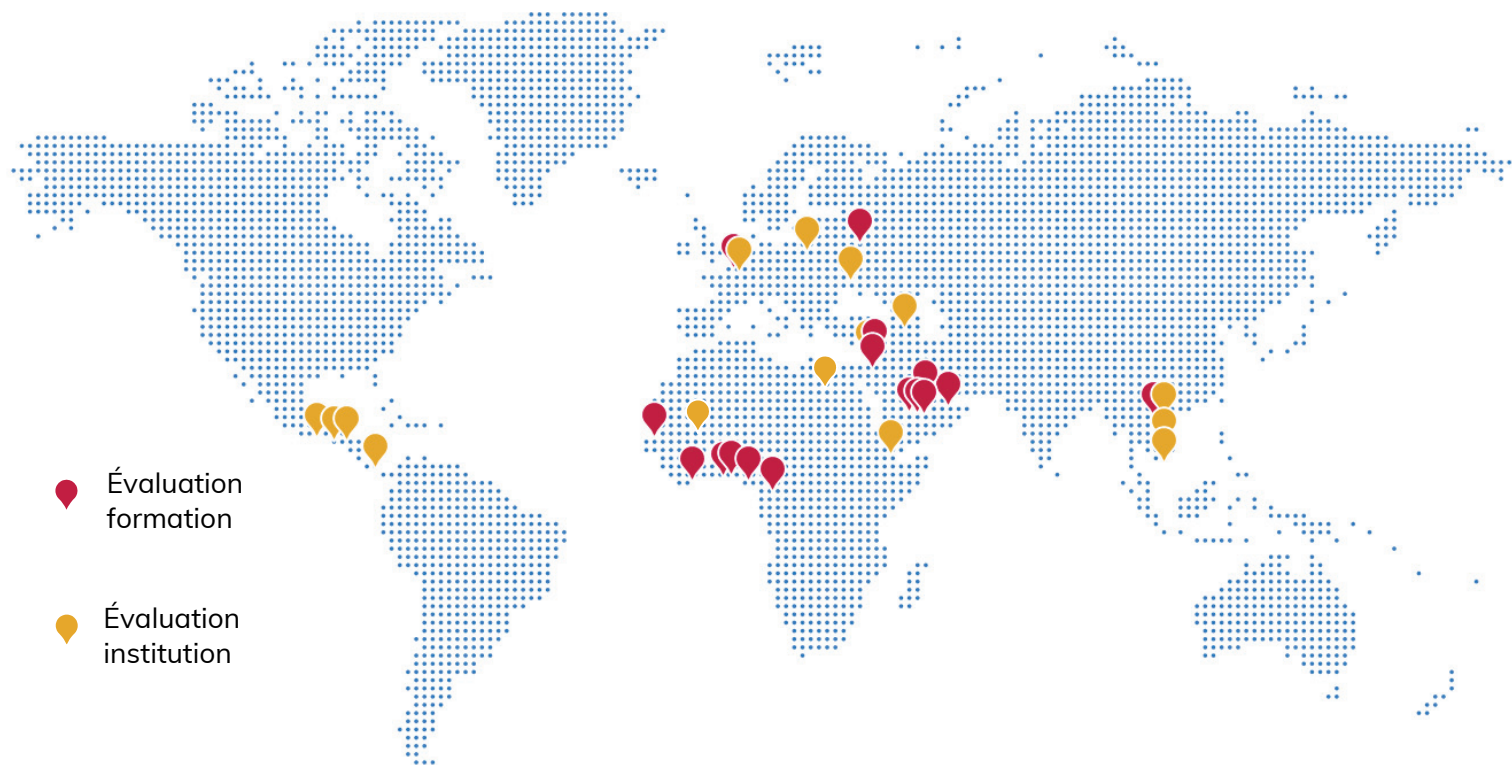
3

PHASE D'ACCREDITATION

Délivrer le « label Hcéres »

1. La commission d'accréditation étudie le rapport d'évaluation définitif et la proposition d'accréditation.
2. La commission d'accréditation prend ensuite une décision :
 - **favorable** : accréditation pour 5 ans,
 - **favorable sous condition** : prise en compte des recommandations et visite de suivi 2 ou 3 ans après l'accréditation. Possibilité ensuite de prolongement de l'accréditation.
 - **défavorable**.
3. Rédaction et publication de la décision finale d'accréditation sur le site du Hcéres

Ils nous font confiance



ÉVALUATIONS INTERNATIONALES



5

établissements évalués/ accrédités en moyenne par an



30

formations évaluées/accréditées en moyenne par an

DÉPARTEMENT EUROPE ET
INTERNATIONAL

Pierre Courtellemont, directeur adjoint
pierre.courtellemont@hceres.fr

international@hceres.fr



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr



@Hceres_



Hcéres



Hcéres

